

## **LIBERTE POUR CHAKIB**

Au retour de sa participation au forum mondial de Barcelone sur les « cultures déclarées illicites », co-organisé par L'APMM, Chakib El-Kheyari, Président de l'association Rif des Droits de l'Homme et membre du Conseil Fédéral du Congrès Mondial Amazigh, a été arrêté puis condamné le 24 juin **2009** par le tribunal de Casablanca, à une peine de 3 ans de prison ferme et **753.930 DH** (soit **68000 €**) **d'amende.**

Officiellement la justice marocaine le poursuivait pour « outrage envers les corps constitués », parce qu'il a dénoncé l'implication de hauts responsables de la police, de la gendarmerie, de l'armée et de l'administration dans le trafic de drogue ; pour « avoir perçu des sommes d'argent de parties étrangères et détenir des fonds dans une banque étrangère ». En fait Chakib détenait 225 € payés par un journal espagnol pour qui il avait rédigé un article.

La peine infligée à Chakib est juridiquement injustifiée et dans tous les cas, largement disproportionnée. Les motifs de condamnation de Chakib ne sont que des prétextes pour imposer le silence sur les agissements tolérés par l'État qui laissent la population du Rif dans l'abandon. La sanction vise à faire taire un défenseur des paysans rifains et qui plaide courageusement pour la légalisation de la culture du cannabis.

La décision de la justice marocaine est contraire aux dispositions des instruments internationaux de protection des droits de l'Homme ratifiés par le Maroc et, en particulier, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

C'est pourquoi les délégués des Populations des Montagnes du Monde, réunis à Oloron-Sainte-Marie en leur assemblée générale, lancent un appel solennel au Roi du Maroc afin de libérer Chakib El-Kheyari immédiatement et sans conditions. Ils recommandent à toutes les organisations démocratiques au Maroc et dans le monde de se solidariser avec Chakib.

Ils appellent les organes des Nations Unies, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine à intervenir afin d'appuyer la libération de Chakib.

A Oloron-Sainte-Marie, le 1<sup>er</sup> octobre 2010